

Santé publique :

Des moyens pour le personnel

Tout de suite !

Cet été, le Conseil d'Etat va concocter le budget 2023. Et il y a une chose qu'il ne doit surtout pas oublier : c'est le financement des moyens nécessaires pour que le personnel du secteur de la santé puisse accomplir correctement sa mission. Effectifs, salaires, prime gériatrie, pénibilité, réévaluation de fonctions... la liste est longue et c'est le moment de financer tout ça.

En effet, contrairement aux prévisions toujours pessimistes de la ministre des finances, les revenus de l'Etat ont explosé en 2021 (+ 18,4 % par rapport au budget annoncé par Mme Fontanet). **460 MILLIONS** : c'est le bénéfice 2021 hors dépenses Covid. Côté salaires par contre, l'inflation 2022 est estimée à 2,5%, et ceci sans la prise en compte des loyers et la hausse annoncée des primes maladie (+5%).

Il est donc grand temps d'obtenir **LES MOYENS NÉCESSAIRES AU PERSONNEL DE LA SANTÉ**, et Avenir Syndical vous invite à participer à la **manifestation samedi 21 mai à 14h !**

Et puis ce mois de mai, c'est aussi le moment choisi pour l'Assemblée Générale d'Avenir Syndical qui va fêter ses deux ans. Un nouveau comité vient d'être élu (la liste bientôt sur le site de votre syndicat préféré).

Du côté de la Ville de Genève, les jardinier-ière-x-s du SEVE ont mandaté Avenir Syndical pour obtenir la prise en compte de la pénibilité de leur profession pour les conditions de retraite.

Même chose du côté des chauffeur-euse-x-s de bus de Genève Aéroport.

Et même chose encore pour les nettoyeur-euse-x-s de la Maison de Vessy.

Décidément, les métiers les plus physiques sont souvent « oubliés » dans la liste des métiers pénibles. Curieux. AS est en train de s'en occuper.

Et puis grande victoire pour le personnel des EMS, avec une **limitation drastique des externalisations du secteur hôtelier** désormais inscrite dans la loi.

Enfin côté Swissport, l'OCIRT a demandé à l'entreprise de se mettre en conformité de la Loi sur le Travail, relativement à la prise en compte du temps d'habillage comme temps de travail. L'entreprise va-t-elle enfin commencer à respecter la loi ? L'affaire suit son cours.

Pour finir le petit rappel traditionnel pour régler vos cotisations sur notre compte dont voici les coordonnées complètes

POSTFINANCE

IBAN CH56 0900 0000 1548 8165 7

BIC POFICHBEXXX

Numéro de compte 15-488165-7

Avenir Syndical / 1213 Onex

Vous pouvez bien sûr suivre nos activités sur nos pages [Facebook](#) et [Instagram](#)

Et afin de recevoir nos informations aussi par WhatsApp, **n'oubliez pas d'ajouter le numéro de téléphone d'Avenir Syndical dans votre portable : +41 77 511 97 17**

A très bientôt pour d'autres nouvelles,

Votre comité

Avenir Syndical - info@avenirsyndical.ch - www.avenirsyndical.ch